

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 17 janvier 2018, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Mme Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; M. Richard Michaud, directeur du Service des travaux publics; M. David Poirier, directeur de l'urbanisme et développement; M. Luc Goudreau, directeur du Service de prévention des incendies et sécurité publique; Mme Valérie Schoeneich, trésorière; Mme Cécile Poirier, directrice du Service loisirs et sport; M. Dave Bélanger, surintendant au Service des travaux publics; Mme Véronique Bernier-Labonté, conseillère en ressources humaines, projets et communications; et Mme Valérie Fournier, adjointe à la direction et assistante-greffière.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2018-001*

Le maire, monsieur Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h 30.

Il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2017**

*Résolution no 2018-002*

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2017 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Partenariat-Colloque RH**

*Résolution no 2018-003*

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement en région;

ATTENDU QU'un colloque est organisé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest visant à réunir différents acteurs du milieu pour tenter de trouver des solutions à cette problématique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

DE contribuer financièrement, à hauteur de 2 500 \$, au Colloque RH Abitibi-Ouest – *Comment*

*survivre à la pénurie de main d'œuvre?* en plus de mandater une ou des personnes afin de représenter la Ville de La Sarre lors de cette importante activité.

### **3.2 Demande d'aide-Maison de répit dépannage La Chrysalide**

*Résolution no 2018-004*

ATTENDU QUE la Corporation Maison répit-dépannage « La Chrysalide » a fait l'acquisition d'une nouvelle bâtisse au 117, 3<sup>e</sup> Avenue Est afin de mieux répondre à sa clientèle;

ATTENDU QUE l'entrée d'eau doit y être modifiée afin de se conformer aux normes du bâtiment pour l'installation de gicleurs;

ATTENDU QU'elle souhaite que la Ville de La Sarre défraie les coûts des matériaux et la main-d'œuvre pour les travaux requis;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

DE prolonger son réseau afin de permettre l'approvisionnement en eau pour un système de gicleurs jusqu'à la limite de l'emprise de la Ville.

### **3.3 Projet-pilote sur la majoration des charges de bois transportées en période de gel**

*Résolution no 2018-005*

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec désire procéder à un projet-pilote autorisant une majoration de charges d'un maximum de 10 % pour le transport de bois rond entre le chantier de coupe et l'usine de sciage;

ATTENDU QUE le transport en majoration de charge s'effectue lorsque le sol est gelé à une profondeur minimale de 600 mm;

ATTENDU QUE cette majoration vise à diminuer d'autant le transport en période de dégel et le nombre annuel de véhicules sur la route;

ATTENDU QUE les charges sont ramenées aux charges réglementaires lors des redoux;

ATTENDU QUE la longueur du trajet sur le réseau municipal est relativement courte (environ 600 mètres);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre autorise la circulation de véhicules routiers transportant du bois rond en majoration de charge pendant la période de gel sur la 9<sup>e</sup> Avenue Est, afin de leur permettre de se rendre à l'usine Norbord;

QUE la Ville de La Sarre désire obtenir de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) un suivi annuel d'une section de son tronçon comme il en sera fait dans leurs secteurs..

### **3.4 Prix littéraire jeunesse Télé-Québec**

*Résolution no 2018-006*

ATTENDU QUE le Prix littéraire jeunesse Télé-Québec offre chaque année aux jeunes de 13 à 17 ans de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec l'occasion de participer à un concours littéraire;

ATTENDU QU'une bourse est décernée au gagnant lors du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est présentée chaque année à la ville hôte du

Salon du livre;

ATTENDU QUE le Salon du livre se tiendra à La Sarre en 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre désire s'impliquer et être partenaire de cette remise de prix, qui aura lieu le 26 mai, et accepte d'offrir la contribution demandée de 300 \$.

### **3.5 Tournoi de pêche des Chevaliers de Colomb**

*Résolution no 2018-007*

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent cette année leur 14<sup>e</sup> tournoi de pêche les 10 et 11 mars 2018;

ATTENDU l'implication des Chevaliers de Colomb dans la communauté lasarroise;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'offrir un montant de 150 \$ pour contribuer à l'activité.

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

### **4.1 Cadets policiers**

*Résolution no 2018-008*

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est de retour avec les cadets pour la 8<sup>e</sup> saison et que la Ville de La Sarre souhaite à nouveau être partenaire de cette initiative;

ATTENDU QUE ceux-ci assureront une présence et une surveillance dans les quartiers et les parcs, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de service à intervenir entre la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre concernant les services de deux cadets pour la période estivale 2018.

Le maire, monsieur Yves Dubé, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

### **4.2 Signature d'un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant toutes vérifications d'antécédents criminels pour les bénévoles, les employés ou toutes autres personnes œuvrant auprès de la municipalité**

*Résolution no 2018-009*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE madame Isabelle D'Amours, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant toutes vérifications d'antécédents criminels pour les bénévoles, les employés ou toutes autres personnes œuvrant auprès de la municipalité.

### **4.3 Adhésions 2018**

*Résolution no 2018-010*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean

Fournier;

D'autoriser les adhésions suivantes :

- UMQ et Carrefour du capital humain
- COMAQ
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
- Réseau Les arts et la Ville
- Association québécoise du loisir municipal
- Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives
- Association des responsables aquatiques du Québec
- Portail Québec municipal
- Carrefour Action municipale et famille
- Association des bibliothèques publiques du Québec
- Centre des artistes en arts visuels de l'Abitibi-Témiscamingue
- Conseil de la culture
- Fondation Ville et village d'art et de patrimoine
- Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
- Regroupement des bibliothèques publiques Abitibi-Témiscamingue
- Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
- Société des musées du Québec
- Société de sauvetage
- Spectour.

#### **4.4 Règlement concernant les modalités de publication des avis publics**

*Résolution no 2018-011*

ATTENDU qu'une Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 345.1 à 345.4 de la Loi sur les cités et villes, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 14 novembre 2017;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement 04-2018 concernant les modalités de publication des avis publics.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Mise à jour des signataires au compte bancaire**

*Résolution no 2018-012*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

DE désigner Valérie Schoeneich, Hélène Villeneuve et Isabelle D'Amours à titre de signataires au compte bancaire pour et au nom de la Ville de La Sarre.

#### **5.2 Autorisation à la trésorière de procéder à la vente pour taxes**

*Résolution no 2018-013*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser la MRC d'Abitibi-Ouest à procéder à la vente des propriétés sises sur le territoire de la Ville de La Sarre, dont les taxes municipales n'ont pas été acquittées pour les années 2015-2016-2017.

### **5.3 Politique de gestion de la dette**

*Résolution no 2018-014*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite maintenir son endettement à un niveau acceptable en respectant la capacité de payer des contribuables tout en permettant à l'administration de répondre aux besoins des citoyens et de soutenir le développement de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire disposer de marges de manœuvre permettant de saisir des opportunités qui pourraient se présenter ou de faire face aux imprévus;

ATTENDU QUE la Ville veut exercer une veille constante quant à l'évolution de son endettement et de son service de la dette;

ATTENDU QU'il est important d'assurer la pérennité des actifs de la Ville et préserver son patrimoine;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter la Politique de gestion de la dette à long terme.

### **5.4 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre**

*Résolution no 2018-015*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de régler en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Ville;

ATTENDU les dispositions de l'article 478.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q., c. C19) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la Ville lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil juge à-propos d'effectuer la refonte complète de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens en un nouveau règlement plus complet et intégré;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 novembre 2017;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adopter le règlement no 03-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

### **5.5 Règlement d'emprunt-Réfection de l'hôtel de ville**

*Résolution no 2018-016*

ATTENDU que la Ville de La Sarre désire procéder à la réfection de l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce Conseil tenue le 5 décembre 2017;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner le règlement no 02-2018 pour autoriser l'emprunt d'une somme de 1 193 000 \$

pour la réfection de l'hôtel de ville.

## **5.6 Liste des comptes à payer**

*Résolution no 2018-017*

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au montant de 1 424 002,09 \$.

## **5.7 Règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2018**

*Résolution no 2018-018*

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever les taxes nécessaires pour équilibrer les revenus et les dépenses pour l'année 2018;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce Conseil tenue le 5 décembre 2017;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le règlement no 01-2018 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2018.

## **7. URBANISME**

### **7.1 Rapport des permis de construction/rénovation**

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de décembre 2017. Ceux-ci sont au nombre de 2 pour des travaux d'une valeur de 90 000 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 220 \$.

### **7.2 Demande pour une nouvelle enseigne secteur PIIA : 5, 8e Avenue Est**

*Résolution no 2018-019*

ATTENDU le nouveau plan pour l'affichage du salon de coiffure l'Échevelé situé au 5, 8e Avenue Est;

ATTENDU QUE, selon le comité consultatif d'urbanisme, le plan illustre un projet d'enseigne conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande afin de permettre à la demanderesse d'obtenir un permis d'affichage pour son projet.

### **7.3 Avis de motion - Modification du plan d'urbanisme pour ajouter l'affectation villégiature**

Avis de motion est donnée qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présentée une modification du plan d'urbanisme pour ajouter l'affectation villégiature à certaines zones du plan d'urbanisme.

**7.4 Avis de motion - Modification du règlement de zonage concernant les points suivants : - Ajout de deux zones de villégiature au plan de zonage (lac Mance et chemin Calamité) -Ajout de deux usages autorisés dans le Parc Industriel (zone IB-3 et IA-8) -Retirer les usages résidentiels actuellement autorisés dans la zone IA-5 et modifier la limite**

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté Avis de motion pour modification du règlement de zonage concernant les points suivants :

- Ajout de deux zones de villégiature au plan de zonage (lac Mance et chemin Calamité)
- Ajout de deux usages autorisés dans le Parc Industriel (zone IB-3 et IA-8)
- Retirer les usages résidentiels actuellement autorisés dans la zone IA-5 et modifier la limite

**10. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**10.1 Engagement à financer le projet d'acquisition de livres**

*Résolution no 2018-020*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a signé récemment une convention avec le ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention octroyée dans le cadre du projet une Bibliothèque pour tous;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé à **l'article 2 B**, que la Ville doit transmettre à la Ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de CLIENT-PARTENAIRE, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la MINISTRE spécifiée à **l'article 3** de cette même convention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à financer un montant maximal de 42 000 \$ et que le Ministère versera la somme selon les modalités spécifiées à l'article 4 de ladite convention.

**10.2 Demande de partenariat-Salon du livre de l'A.-T.**

*Résolution no 2018-021*

ATTENDU QUE le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue se tiendra à La Sarre du 24 au 27 mai prochain;

ATTENDU QUE cette activité revient aux cinq ans dans notre communauté et joue un rôle important au niveau de la promotion de la lecture pour le grand public;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

DE contribuer à l'événement pour une somme de 25 000 \$;

D'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le cas échéant.

**10.3 Programme de soutien aux projets structurants**

*Résolution no 2018-022*

ATTENDU QUE, du 21 juin au 2 septembre 2018, se tiendra la 2e édition de la Triennale des métiers d'art au Centre d'art Rotary, en partenariat avec l'Espace Pierre-Debain, galerie spécialisée en métiers d'art de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'en 2015, cet événement avait bénéficié d'une subvention du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) de l'ordre de 4000 \$ du Programme de soutien aux projets structurants;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée

Thiboutot;

QUE la Ville de La Sarre présente une demande d'aide financière au CMAQ;

QUE Mme Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière, soit autorisée, pour et au nom de la Ville de La Sarre, les documents afférents à ladite demande.

#### **10.4 Programme de soutien à la programmation spécifique CALQ**

*Résolution no 2018-023*

ATTENDU QUE le Centre d'art n'est plus financé dans le cadre du programme de soutien à la mission du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et ce, pour les années 2017-2019;

ATTENDU QUE le CALQ a suggéré de déposer un nouveau projet dans le cadre du programme de soutien à la programmation spécifique;

ATTENDU QUE ce financement est vital pour le maintien et le développement de l'offre de service du Centre d'art;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre dépose une demande d'aide financière au CALQ dans le cadre du programme de soutien à la programmation spécifique pour 2018 en incluant la Triennale en métiers d'art et ce, pour une somme de 156 973 \$;

Que madame Isabelle D'Amours, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi de la demande de subvention déposée auprès du CALQ.

#### **10.5 Programme de soutien aux manifestations publiques CALQ pour la Triennale**

*Résolution no 2018-024*

Suite à une recommandation du CALQ, cette demande n'est plus nécessaire. Les sommes sont incluses dans la résolution 2018-023.

### **11. PRÉVENTION DES INCENDIES**

#### **11.1 Entente de service-Hecla Quebec**

*Résolution no 2018-025*

ATTENDU QU'une entente de service avait été conclue en 2015 avec Hecla Québec concernant le service de prévention des incendies;

ATTENDU QUE Hecla Québec a sollicité des services additionnels auxquels la Ville a accepté de répondre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser le maire Yves Dubé à signer un protocole amendé pour et au nom de la Ville de La Sarre.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur le maire débute en souhaitant santé, succès et une très bonne année 2018 à tous les citoyens.

Monsieur Jocelyn Caron s'informe du projet des petites maisons. Le maire répond que de nouvelles normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDELCC) concernant les milieux humides retardent le projet. En effet, pour la délivrance du certificat d'autorisation, le Ministère exige une compensation

de la Ville de 105 000 \$.

Des démarches sont entreprises par plusieurs municipalités et MRC et on espère que le MDELCC acceptera d'assouplir ses règles. En attendant, le projet des petites maisons est en suspens.

Suite à la décision de fermer le Chalet 4-Vents pour l'hiver et de transférer les activités au Club de golf Beattie à titre de projet-pilote, Madame Isabelle Métivier s'interroge sur ce qu'il adviendra des pistes de ski de fond au Chalet 4-Vents pour les années à venir. Monsieur le maire n'est pas en mesure de répondre puisqu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet et que des analyses et des discussions sont nécessaires avant de prendre une décision.

Cependant, on précise que les pistes de ski de fond du Chalet 4-Vents sont accessibles, ouvertes et bien entretenues. Les citoyens sont donc invités à s'y rendre et à en profiter.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier revient sur un sujet abordé à la dernière assemblée, soit le repas payé au personnel électoral lors de l'élection. Suite à une des réponses retenues, soit le salaire peu élevé et la difficulté à trouver des candidats pour cet emploi, il s'est procuré la liste des salaires offerts au personnel électoral à la dernière élection. Les taux payés par la Ville de La Sarre sont les taux minimums autorisés par le directeur général des élections du Québec. Malgré cela, M. Fournier tient à exprimer son désaccord au sujet de ce repas.

Madame Ginette Germain désire informer le conseil d'une problématique sur la 9<sup>e</sup> Avenue suite à la vente d'une partie de la 10<sup>e</sup> Avenue à Nicol Auto. Le passage par la 10<sup>e</sup> Avenue étant devenu impossible, la circulation est plus dense sur la 9<sup>e</sup> Avenue. Mme Germain pense qu'il serait judicieux d'augmenter la durée des feux de signalisation au coin de la 9<sup>e</sup> Avenue et de la 2<sup>e</sup> Rue. De plus, elle demande qu'une meilleure signalisation soit installée sur la 9<sup>e</sup> Avenue ainsi que sur la rue du Parc, la circulation y étant aussi plus élevée qu'avant. La Ville soutient que la situation sera étudiée rapidement et qu'on s'assurera de pallier ces lacunes.

Yves Dubé  
Maire

Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière